

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉCISIONS**

Année 2022

Décision du 7 décembre 2022

12.2022-06	<p>ADMINISTRATION GENERALE</p> <p><u>OBJET</u> : Procédure en référé devant le Tribunal Administratif – Occupation illégale ZA du Petit Gast à la Planche</p>
-------------------	---

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques,

VU le Code de justice administrative, et notamment son article L. 521-3,

VU la délibération n°22.02.2022-17 du Conseil communautaire en date du 22 février 2022 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

Considérant l'occupation sans droit ni titre de la parcelle ZM 305 située sur la ZA du Petit Gast à La Planche (à savoir un parking affecté à l'utilisation du public) par une résidence mobile et un ou plusieurs véhicules,

Considérant qu'au vu du caractère d'urgence, il convient de saisir, sous procédure de référé, le Tribunal Administratif de Nantes en vue de faire procéder dans les meilleurs délais à l'expulsion des occupants illégaux,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de saisir, sous la forme d'un référé, le Tribunal Administratif de Nantes en vue de faire procéder, dans les meilleurs délais, à l'expulsion des occupants sans droit ni titre du domaine public de Clisson Sèvre et Maine Agglomération.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Madame la Trésorière Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

Le Président,
Jean-Guy Cornu